

# ARRETE TEMPORAIRE



69/2025  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : NETTOYAGE DES VITRAGES - QUAI JEAN JAURES – HOTEL LES RIVAGES DE BEAUVAL –  
Réglementation de circulation**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de la société HOTEL LES RIVAGES DE BEAUVAL en date du 18 décembre 2024 – représentée par Madame DEMARLE Coralie,  
Vu l'avis favorable de la Division Routes Sud en date en du 11 mars 2025  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation **Quai Jean Jaurès**, afin de permettre la réalisation de nettoyage des vitres du restaurant donnant sur le quai.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre la réalisation du nettoyage des vitres du restaurant de l'hôtel « **Les Rivages de Beauval** », la circulation se fera en alternat manuel.

- **le jeudi 20 mars 2025**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur (annexe).  
Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- SDIS 41
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Service communication de la Mairie de SAINT AIGNAN
- SMIEEOM
- La société HOTEL LES RIVAGES DE BEAUVAL

Fait à Saint-Aignan, le 8 mars 2025  
Le Maire



Eric CARNAT